



DÉLIBÉRATION N° 24/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

OBJET :

FINANCES

BUDGET COMMUNAL

Compte Financier Unique 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2024.

Étaient présents : Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

Mme Lucie PINTO par Mme Laurence DUPONT.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Eric DERSIGNY.

Mme Florence PLUCHART est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 121/2023 du 19.10.2023 relative à l'expérimentation au Compte Financier Unique,

Délibérant sur le Compte Financier Unique 2023 du Budget Communal, la présidence du Conseil Municipal est donnée à Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire, M. Laurent THEVENOT, Maire, s'étant retiré au moment du vote.

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire en charge des Finances, expose à l'assemblée que le **Compte Financier Unique** a vocation à se substituer en 2024 et pour l'ensemble des collectivités, aux deux comptes financiers existants : le Compte Administratif produit par l'Ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le Comptable Public.

La candidature de la Commune de Volvic ayant été retenue pour expérimenter ce mode de présentation des comptes locaux, la Commune et le Comptable Public ont produit un **Compte Financier Unique (CFU)** au titre de l'exercice 2023 pour chacun des budgets de la collectivité (Budgets Annexes Camping et Pôle Médical, Budget Principal).

Ce document unique constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'Ordonnateur et le Comptable Public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats.

Le résultat, pour l'exercice 2023, du CFU est présenté tous mouvements (réels et ordres) comme suit :

L'exécution du Budget Communal est arrêtée à la somme de 10 749 608,44 € en recettes et 11 143 853,23 € en dépenses toutes sections confondues.

Les réalisations de la section de fonctionnement s'établissent à 8 161 363,80 € en recettes et à 8 111 951 € en dépenses soit un résultat déficitaire de la section de 49 412,80 €.

Les réalisations de la section d'investissement s'établissent à 2 588 244,64 € en recettes et à 3 031 902,23 € en dépenses soit un résultat excédentaire de la section de - 443 657,59 €.

SECTION	RECETTES EN €	DÉPENSES EN €	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 EN €
FONCTIONNEMENT	8 161 363,80	8 111 951,00	49 412,80
INVESTISSEMENT	2 588 244,64	3 031 902,23	- 443 657,59
TOTAL	10 749 608,44	11 143 853,23	- 394 244,79

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et du solde des Restes à Réaliser, le résultat de clôture définitif est excédentaire à hauteur de + 935 796,59 € :

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 EN €	RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ EN €	RÉSULTAT CUMULÉ EN €	SOLDE DES RESTES À RÉALISER EN €	RÉSULTAT DE CLÔTURE EN €
FONCTIONNEMENT	49 412,80	2 296 223,95	2 345 636,75		2 345 636,75
INVESTISSEMENT	- 443 657,59	- 2 113 348,45	- 2 557 006,04	1 147 165,88	- 1 409 840,16
TOTAL	- 394 244,79	182 875,50	- 211 369,29	1 147 165,88	935 796,59

Ainsi, le Conseil Municipal, M. Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du Budget Communal, ci-joint,
- **APPROUVE** le résultat d'exercice 2023 tel qu'il ressort du Compte Financier Unique 2023 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 9.4.2024
Publié ou notifié
le : 9.4.2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

L'Adjointe au Maire,
Laurence DUPONT